CONTRAT DE PUBLICITÉ MICROSOFT INVEST

SI VOTRE ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL EST SITUÉ AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (« ÉTATS-UNIS »), VEUILLEZ LIRE L'ACCORD D'ARBITRAGE CONTRAIGNANT ET LA CLAUSE DE RENONCIATION AUX RECOURS COLLECTIFS (SECTION 11). CE TEXTE AFFECTE LA FAÇON DONT LES LITIGES SONT RÉSOLUS.

Le présent Contrat de publicité Microsoft Invest (ci-après, le « Contrat ») est conclu entre la personne physique ou morale désignée dans votre compte Microsoft Invest (ci-après, la « Société », « vous » ou « votre ») et l'entité Microsoft identifiée à la Section 16 (ci-après, « Microsoft », « nous », « notre » ou « nos ») en ce qui concerne Microsoft Invest, une plateforme côté demande proposée par Microsoft (ci-après, « Microsoft Invest »). Vous trouverez de plus amples détails sur cette plateforme à l'adresse suivante : https://about.ads.microsoft.com/enus/solutions/xandr/advertiser-platform-invest-dsp-premium-content, ainsi que sur tous les liens qui lui succéderont (ci-après, le « Site Microsoft Invest »). Vous acceptez les conditions du présent Contrat en vous inscrivant à Microsoft Invest, en passant un ordre sur Microsoft Invest ou en continuant à utiliser Microsoft Invest après avoir été informé d'une modification du présent Contrat. Outre les présentes conditions, le présent Contrat inclut tous les « Ordres » (c'est-à-dire un ordre de publicité que vous nous donnez), les règles et exigences en vigueur pour Microsoft Invest sur le Site Microsoft Invest, ainsi que nos politiques disponibles à l'adresse suivante : https://microsoftapc.sharepoint.com/teams/XandrServicePolicies (collectivement, les « Politiques Microsoft Invest »). Le Contrat comprend également toutes les conditions supplémentaires (y compris les annexes au présent Contrat, les fiches tarifaires ou les addenda) qui vous sont présentées par Microsoft et ses partenaires et qui s'appliquent à l'ensemble ou à certaines fonctionnalités de Microsoft Invest. En outre, si votre principal établissement est situé aux États-Unis, le Contrat inclut la Convention d'arbitrage et la clause de Renonciation aux recours collectifs. Si la Société utilise Microsoft Invest pour diffuser des publicités au nom d'une autre entité (ci-après, « l'Annonceur »), la Société déclare et garantit qu'elle dispose de l'autorisation nécessaire pour agir au nom de l'Annonceur. En outre, la Société s'engage à ce que l'Annonceur soit lié par le présent Contrat. Par conséquent, toutes les références à la Société dans les présentes Conditions s'appliqueront également à l'Annonceur. Si la Société n'a pas lié un Annonceur au présent Contrat, la Société sera responsable de l'exécution de toute obligation, y compris tout litige et réclamation contractuels ou non contractuels de toute nature dont l'Annonceur aurait autrement été responsable en vertu du présent Contrat. Microsoft peut partager des informations spécifiques à l'Annonceur avec la Société et l'Annonceur dans le cadre du service Microsoft Invest.

Section 1. Microsoft Invest. Votre utilisation de Microsoft Invest est soumise à toutes les conditions du présent Contrat. Vous êtes seul responsable de la sécurité et de l'utilisation de votre compte, y compris des critères de connexion, de la gestion du compte par des tiers et de l'utilisation du service Microsoft Invest. Dans le cadre de Microsoft Invest, Microsoft et ses partenaires peuvent également mettre à la disposition de la Société certains produits et/ou certaines fonctionnalités disponibles en option. Ceux-ci sont destinés à aider la Société à acheter, sélectionner ou générer des annonces, des données ou d'autres services connexes. L'utilisation de ces produits et/ou fonctionnalités peut être soumise à l'acceptation par la Société de conditions générales supplémentaires. Ces conditions s'appliquent spécifiquement à ces produits et/ou fonctionnalités et peuvent être indiquées dans le présent Contrat, dans un document joint à celui-ci, via un accord par clic en ligne ou par un avis dans l'interface utilisateur. La Société n'est pas obligée d'autoriser l'utilisation de ces produits et/ou fonctionnalités disponibles en option. Le cas échéant, elle peut, à sa discrétion, accepter ou refuser l'utilisation de ces produits et/ou fonctionnalités. Toutefois, si vous utilisez ces produits et/ou fonctionnalités, vous serez seul responsable de cette utilisation. Vous pouvez choisir d'utiliser l'aperçu, la version bêta ou d'autres fonctionnalités de préversion des services Microsoft Advertising (les « aperçus ») que nous pouvons mettre à disposition. Les aperçus peuvent contenir des fonctionnalités non prises en charge et pas entièrement testées. Si vous fournissez des commentaires à Microsoft sur ses services, y compris les aperçus, (une « soumission »), vous accordez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser une telle soumission à nos propres fins internes, y compris pour améliorer ou promouvoir nos services. Microsoft et ses partenaires se réservent le droit de modifier Microsoft Invest à tout moment. Ces modifications peuvent inclure l'ajout, la suppression ou l'altération de fonctionnalités

dans Microsoft Invest. À notre demande raisonnable, vous êtes tenu de fournir toutes les informations nécessaires pour démontrer votre conformité aux dispositions du présent Contrat.

Section 2. Utilisation et modération de contenu. Par la présente, vous nous accordez, ainsi qu'à nos partenaires, y compris nos clients, les autorisations suivantes : (a) reproduire, exécuter publiquement, afficher publiquement et transmettre votre contenu publicitaire et les données de flux fournies dans le cadre du présent Contrat (ci-après, le « Contenu »), ainsi que certaines autres informations relatives à votre utilisation de Microsoft Invest, sur des produits, des sites Web, des applications, des logiciels ou des services développés, détenus ou exploités par Microsoft ou ses partenaires (ci-après, les « Offres Microsoft »); (b) reformater, éditer, modifier, agréger et créer des œuvres dérivées du Contenu pour affichage sur les Offres Microsoft; (c) reproduire, exécuter publiquement, afficher publiquement et transmettre votre nom et votre logo dans le cadre de la prestation du service Microsoft Invest; (d) divulguer ou rendre autrement disponibles le Contenu et d'autres informations relatives à votre utilisation de Microsoft Invest, conformément aux exigences de la loi applicable, ou en vertu d'une ordonnance judiciaire ou autre ordonnance gouvernementale ou réglementaire. Microsoft et ses partenaires se réservent le droit d'examiner et de restreindre votre Contenu dans la mesure où nous ou nos partenaires le jugeons nécessaire, y compris si la loi l'exige. Vous trouverez de plus amples informations sur notre processus d'examen et de modération du Contenu dans les <u>Politiques Microsoft Invest</u>.

Section 3. Interdictions. Vous ne devez pas, directement ou indirectement (a) accéder à Microsoft Invest, l'utiliser ou nous fournir, à nous ou à nos partenaires du Contenu pour Microsoft Invest, de quelque manière que ce soit, qui enfreint la loi applicable, les Politiques Microsoft Invest ou le présent Contrat; (b) générer des impressions, des demandes de renseignements, des clics ou des conversions automatisés, frauduleux ou autrement invalides; (c) utiliser tout moyen automatisé ou toute forme d'extraction de données pour accéder à, interroger ou autrement collecter, copier, reproduire, distribuer, exécuter publiquement ou afficher publiquement des informations liées à la publicité provenant de Microsoft Invest; (d) tenter d'interférer avec le fonctionnement de Microsoft Invest; (e) procéder à une ingénierie inverse sur tout aspect de Microsoft Invest ou faire quoi que ce soit qui pourrait divulguer ou révéler le code source, ou contourner ou éviter les mesures utilisées pour empêcher ou limiter l'accès à toute partie de Microsoft Invest; ou (f) accéder à Microsoft Invest ou l'utiliser, ou nous fournir du Contenu pour Microsoft Invest qui contient, distribue ou entraîne la transmission de toute forme de virus ou de logiciel malveillant ou de tout code de logiciel malveillant. L'application de la présente Section 3 se fait uniquement à la discrétion de Microsoft et de ses partenaires, mais le fait de ne pas faire appliquer cette section dans certains cas ne constitue aucunement une renonciation à notre droit de la faire appliquer dans d'autres cas.

Section 4. Paiements. Vous effectuerez le paiement des montants exigibles en vertu des présentes aux dates d'échéance spécifiées sur la facture. Vous devez contester les frais dans les 60 (soixante) jours suivant la date à laquelle de tels frais ont été portés à vos comptes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la FAQ sur l'impact sur les clients à l'adresse https://help.ads.microsoft.com/#apex/ads/en/ext60325. Les montants exigibles en vertu du présent Contrat n'incluent pas les taxes de vente, les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes sur les biens et services, ou toute autre taxe similaire (ci-après, les « Taxes sur les transactions »). Chaque partie est tenue de verser à l'autre partie toutes les Taxes sur les transactions qui lui incombent en raison de la conclusion du présent Contrat et qui doivent être perçues conformément aux dispositions légales en vigueur. Une partie peut fournir à l'autre partie un certificat d'exonération valable, auquel cas l'autre partie ne percevra aucune Taxe sur les transactions couvertes par ledit certificat. Si des taxes doivent être retenues sur des montants autrement payables, ces taxes seront déduites du montant autrement dû et seront versées à l'autorité fiscale compétente. La partie effectuant la retenue devra obtenir et remettre à l'autre partie un reçu officiel pour toute taxe retenue. Les parties ne sont pas responsables des taxes de l'autre partie que cette dernière est légalement tenue de payer et qui sont encourues ou surviennent en rapport avec les transactions envisagées dans le cadre du présent Contrat. Toutes ces taxes relèveront de la responsabilité financière exclusive de la partie légalement obligée de les acquitter.

Section 5. Aucune garantie; limitation de responsabilité. Microsoft et ses partenaires ne font aucune déclaration quant à la qualité ou à la disponibilité de Microsoft Invest ou de tout autre produit ou service. Microsoft et ses partenaires déclinent toute garantie, qu'elle soit expresse, implicite, légale ou autre, notamment les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon et d'effort professionnel, dans toute la mesure permise par la loi applicable. Vous accédez à Microsoft Invest et l'utilisez à vos propres risques. Tous les aspects de nos performances et services ou de ceux de nos partenaires sont fournis « en l'état », « avec tous les défauts » et « tels que disponibles ». Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, aucune des parties n'est responsable de tout dommage spécial, accidentel, consécutif, exemplaire, punitif ou autre dommage indirect lié au présent Contrat (y compris pour toute perte de données ou de bénéfices), prévisible ou non, quel que soit le fondement de la responsabilité. La responsabilité globale maximale de l'une des parties envers l'autre et envers tous les tiers est définie comme suit : (a) pour l'ensemble des réclamations découlant du présent Contrat, elle est limitée à un montant de 5 000 USD ; et (b) sous réserve de la clause (a) susmentionnée, pour toute réclamation individuelle, elle est limitée au montant que vous nous avez versé en vertu du présent Contrat pour la campagne publicitaire à l'origine de ladite réclamation. Aucune des dispositions de la présente Section 5 ne s'applique à (y) vos obligations de paiement ou à la Section 6; ou (z) la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de fraude ou de négligence grave.

Section 6. Indemnité. Vous vous engagez à nous défendre et à nous indemniser, ainsi que nos partenaires (y compris nos administrateurs, dirigeants, collaborateurs, affiliés et agents respectifs), contre toute réclamation, demande, action en justice ou autre revendication de droits par un tiers (y compris, si vous êtes une Société concluant le présent Contrat au nom d'un annonceur, l'Annonceur). Vous vous engagez également à nous indemniser contre l'ensemble des jugements, règlements et dépenses (y compris les frais et honoraires d'avocat) qui résultent et qui découlent du Contenu, de votre utilisation de Microsoft Invest ou de votre violation de l'une quelconque des conditions du présent Contrat, ou qui y sont liés. Dans la mesure où les participants directs aux transactions publicitaires de Microsoft Invest possèdent des droits ou des obligations en vertu du présent Contrat, ces participants directs sont considérés comme des tiers bénéficiaires du présent Section 6.

Section 7. Durée et limitation des recours. Le présent Contrat prend effet lorsque vous l'acceptez et se poursuit jusqu'à ce qu'il soit résilié immédiatement sur notification écrite conformément à la Section 10 du présent Contrat. Chaque partie a le droit de résilier le présent Contrat ainsi que la participation de l'autre partie au programme Microsoft Invest, à tout moment et pour quelque motif que ce soit, moyennant une notification écrite immédiate. Les Sections 2 et 4 à 18, ainsi que la garantie exprimée dans le préambule, resteront en vigueur après la résiliation.

Section 8. Données et confidentialité. L'Addendum relatif au traitement des données de la plateforme de technologie publicitaire Microsoft (ci-après, « l'Addendum ») est incorporé par référence au présent Contrat. Les Conditions commençant par une majuscule dans la présente Section 8, mais non définis dans le corps du présent Contrat, ont la signification qui leur est attribuée dans l'Addendum. L'Addendum précise les obligations et responsabilités respectives des parties conformément aux Lois sur la protection des données, notamment pour les services fournis par Microsoft Invest. Nous utilisons les Données à caractère personnel que nous Traitons (ci-après, les « Données Microsoft Invest ») en notre qualité de Responsable du traitement, conformément aux dispositions de l'Addendum. Ces Données Microsoft Invest sont utilisées dans le cadre des services Microsoft Invest, aux fins de la prestation de ces services ainsi que d'autres services publicitaires connexes. En outre, elles sont utilisées pour la création de rapports et l'analyse des performances. Nous nous réservons également le droit d'utiliser ces données à nos propres fins, notamment pour l'amélioration de nos services. En qualité de Sous-traitant, nous traitons les Données Microsoft Invest pertinentes afin de fournir les services Microsoft Invest ainsi que les services publicitaires connexes que vous sollicitez. Ces services sont décrits de manière plus détaillée dans l'Addendum. Nous procédons à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des Données Microsoft Invest conformément aux dispositions énoncées dans la Déclaration de confidentialité de Microsoft, disponible à l'adresse suivante : https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement. Nous nous engageons à ne pas divulguer à d'autres annonceurs ou tiers les Données Microsoft Invest collectées suite

à votre utilisation de Microsoft Invest. Cette non-divulgation s'applique à toute forme permettant d'identifier personnellement les individus. Nous nous réservons le droit d'utiliser d'autres données relatives à votre utilisation de Microsoft Invest aux fins de la prestation de Microsoft Invest et d'autres services connexes. Ces données peuvent également être utilisées pour la création de rapports et l'analyse des performances. En outre, nous pouvons utiliser ces données à des fins internes, notamment pour l'amélioration de nos services.

L'Addendum stipule vos obligations ainsi que les nôtres en ce qui concerne toutes les Données à caractère personnel que vous mettez à la disposition de Microsoft ou que vous faites Traiter par Microsoft dans le cadre de votre utilisation de Microsoft Invest. Microsoft et vous-même déclarez et garantissez que vous êtes actuellement en conformité avec l'Addendum. Vous vous engagez également à maintenir cette conformité à l'avenir. En outre, vous acceptez de vous conformer à toutes les Politiques Microsoft Invest en ce qui concerne votre utilisation des Données Microsoft Invest qui peuvent être mises à votre disposition.

Section 9. Modifications. Nous pouvons apporter des modifications non substantielles au présent Contrat à tout moment et sans préavis, mais nous fournirons un préavis d'au moins 15 (quinze) jours pour toute modification importante apportée au Contrat. Toutes les modifications entreront en vigueur après leur publication. La poursuite de l'utilisation de Microsoft Invest après la date d'entrée en vigueur des modifications constitue une acceptation tacite de celles-ci. Si vous n'acceptez pas les modifications, vous devez cesser d'utiliser Microsoft Invest. Nous pouvons modifier les <u>Politiques Microsoft Invest</u> à tout moment. Ces modifications peuvent être effectuées sans préavis et prendront effet après leur publication.

Section 10.Notifications. Nous pouvons vous envoyer des notifications via l'adresse e-mail que vous nous avez fournie. Les notifications qui vous sont envoyées par e-mail sont réputées avoir été reçues lorsqu'elles sont envoyées. Nous vous notifierons des modifications apportées au Contrat Microsoft Invest ou aux <u>Politiques Microsoft Invest</u> en publiant lesdites modifications des conditions sur le Site Microsoft Invest. Toute notification doit être envoyée par courrier recommandé à Microsoft à l'adresse suivante :

À l'attention de : Microsoft Advertising Legal and Corporate Affairs
Microsoft Corporation
One Microsoft Way
Redmond, WA 98052, États-Unis

Section 11. Accord d'arbitrage contraignant et renonciation aux recours collectifs si votre lieu d'activité principal se trouve aux États-Unis. En cas de litige entre Microsoft et vous, ce que nous ne souhaitons pas, les deux parties consentent à s'accorder un délai de soixante (60) jours pour tenter de régler le différend à l'amiable. Si nous n'y parvenons pas, vous et nous convenons d'un arbitrage individuel contraignant devant l'American Arbitration Association (« AAA ») en vertu de la loi Federal Arbitration Act, et de ne pas engager de poursuites en justice devant un juge ou un jury. Le litige sera soumis à un arbitre neutre. Les recours collectifs, les arbitrages collectifs, les actions privées du procureur général et toute autre procédure dans laquelle une personne agit à titre de représentant ne sont pas autorisés. Il n'est pas non plus possible de combiner des procédures individuelles sans le consentement de toutes les parties.

L'Accord complet d'arbitrage et de renonciation au droit de recours collectif contient d'autres dispositions et est accessible à l'adresse https://about.ads.microsoft.com/en-us/resources/policies/class-action-waiver-and-binding-arbitration. Nous l'acceptons et vous l'acceptez. Merci de bien lire ce document.

Section 12. Résolution des litiges si votre établissement principal est situé dans l'Espace économique européen ou en Angleterre (Royaume-Uni). En cas de litige, les parties, à savoir vous et nous, peuvent, sans y être obligées, tenter de résoudre le litige à l'amiable pendant une période de soixante (60) jours. Cette tentative de résolution à l'amiable inclut le respect de la procédure définie pour les litiges conformément aux Politiques Microsoft Invest. Si nous n'y parvenons pas, vous et nous pouvons convenir de renvoyer un tel litige devant le Center for Effective Dispute Resolution, qui nommera un médiateur (si un médiateur est disponible et disposé à servir), ou vous et nous pouvons convenir de sélectionner un autre médiateur auquel nous convenons conjointement de faire appel. En cas de recours à un médiateur, les parties conviennent de supporter chacune

une part raisonnable des frais de médiation. À défaut d'accord entre les parties sur la répartition de ces frais, il appartiendra au médiateur de statuer sur cette question.

Section 13. Résolution des litiges si votre principal lieu d'activité est situé en Inde. Tout problème ou toute réclamation découlant de ou en relation avec le présent Contrat sera soumis à l'arbitrage et finalement résolu par arbitrage conformément à la loi indienne de 1996 sur l'arbitrage. L'arbitrage sera mené conformément à la procédure établie dans les règles du Centre d'arbitrage international de Singapour (« SIAC »), la loi judiciaire de l'arbitrage, lesquelles règles sont réputées être incorporées par référence au présent Contrat. Le Tribunal est composé d'un arbitre nommé par le Président de la SIAC. La langue de l'arbitrage doit être l'anglais, et le siège et le lieu de l'arbitrage doivent être New Delhi. La décision de l'arbitre sera définitive, contraignante et incontestable, et pourra être utilisée comme base de jugement à ce sujet en Inde ou ailleurs.

Section 14.Législation applicable et lieu de résolution des litiges.

- (a) Si votre principal lieu d'activité est situé aux États-Unis ou au Canada, les lois de l'État ou de la province de votre principal lieu d'activité régissent le présent Contrat. Toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou s'y rapportent, les réclamations en cas de violation, votre utilisation de Microsoft Invest, les Ordres, votre publicité, son prix, votre transaction d'achat ou votre facturation sont également régis par ces lois, indépendamment des principes de conflit de lois. Toutefois, le Federal Arbitration Act régit tout ce qui concerne l'arbitrage.
- (b) Si votre principal lieu d'activité se trouve en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique (« EMEA »), le droit irlandais régit le présent Contrat ainsi que toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou qui s'y rapportent. Les réclamations en cas de violation, l'utilisation de Microsoft Invest, les Ordres, la publicité, le prix, la transaction d'achat ou la facturation sont également régis par le droit irlandais, indépendamment des principes de conflit de lois.
- (c) Si votre principal lieu d'activité se trouve en Inde, les lois de New Delhi, en Inde, régissent le présent Contrat et toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou s'y rapportent, les réclamations en cas de violation, votre utilisation de Microsoft Invest, les Ordres, votre publicité, son prix, votre transaction d'achat ou votre facturation, indépendamment des principes de conflit de lois. Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, les parties renoncent à leur droit à toute forme d'appel ou autre recours similaire devant un tribunal.
- (d) Si votre principal lieu d'activité se situe en dehors des États-Unis, du Canada, de la région EMEA et de l'Inde, le droit de l'État du Nevada (États-Unis) régit le présent Contrat et toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou s'y rapportent, les réclamations en cas de violation, votre utilisation de Microsoft Invest, les Ordres, votre publicité, son prix, votre transaction d'achat ou la facturation, indépendamment des principes de conflit de lois.
- (e) Lieu de résolution des litiges. En cas de litige découlant du présent Contrat ou de toute obligation non contractuelle y afférente, de réclamations pour violation du présent Contrat, de votre utilisation de Microsoft Invest, des Ordres, de votre publicité, de son prix, de votre transaction d'achat ou de la facturation, les tribunaux compétents seront déterminés comme suit : (a) si votre établissement principal est situé dans la région EMEA, les tribunaux d'Irlande seront seuls compétents ; (b) si votre établissement principal se trouve en Inde, les tribunaux de New Delhi seront seuls compétents ; (c) si votre établissement principal se trouve au Canada, les tribunaux de l'Ontario seront seuls compétents ; ou (d) si votre établissement principal se trouve ailleurs, les tribunaux d'État ou fédéraux du comté de King, Washington, aux États-Unis, seront seuls compétents. Vous renoncez à toute objection concernant le déroulement des procédures devant ces tribunaux en raison de leur emplacement ou en raison de l'inopportunité du lieu des procédures.

Section 15.Généralités. Chaque partie est un entrepreneur indépendant de l'autre et n'a pas le pouvoir d'agir au nom de l'autre ou de lier l'autre, et le présent Contrat ne crée aucune autre relation (par exemple, un emploi, un partenariat, une agence ou une franchise). Microsoft est habilitée à recourir à des sous-traitants dans le cadre

du présent Contrat. Toutefois, Microsoft demeurera responsable des actes et omissions de ses sous-traitants en vertu des présentes. Tout manquement à faire appliquer toute partie du présent Contrat ne constitue pas une renonciation à une telle partie. Seules les renonciations écrites sont valides. Vous ne céderez pas le présent Contrat, en tout ou en partie, sans notre consentement, et toute cession en violation de la présente Section 15 est nulle et non avenue. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat liera et bénéficiera aux successeurs et ayants droit des parties. Si un tribunal ou un arbitre décide que nous ne pouvons pas appliquer une partie du présent Contrat telle qu'elle est écrite, nous pouvons remplacer lesdites conditions par des conditions similaires, dans la limite d'applicabilité en vertu de la réglementation pertinente, mais le reste du présent Contrat ne changera pas. La section h de l'Accord d'arbitrage contraignant et de renonciation aux recours collectifs indique ce qui se passe si des parties de la Section 11 ci-dessus (Accord d'arbitrage contraignant et renonciation aux recours collectifs) sont jugées illégales ou inapplicables. La section h de l'Accord d'arbitrage contraignant et de renonciation aux recours collectifs prévaut sur la présente Section 15 en cas d'incohérence avec cette dernière et si votre principal lieu d'activité se trouve aux États-Unis. Tous les droits et recours dans le cadre du présent Contrat sont cumulatifs.

Section 16. Entité Microsoft. « Microsoft » désigne Microsoft Online, Inc. (6880 Sierra Center Parkway, Reno, NV 89511, États-Unis), sauf si votre principal lieu d'activité se trouve : (a) en Inde, auquel cas « Microsoft » fait référence à Microsoft Corporation (India) Private Limited (Level 10, Tower C, Epitome, Building No. 5, DLF Cyber City, Phase 3, Gurugram 122002 - Haryana, Inde); (b) au Brésil, auquel cas « Microsoft » fait référence à Microsoft do Brasil Importação e Comércio de Software e Video Games Ltda., inscrit auprès du CNPJ sous le numéro 04.712.500/0001-07 (Av. Presidente Juscelino Kubitscheck 1909, Torre Sul, 18 Andar, conj. 181 – Vila Nova Conceição, CEP: 04543-907 São Paulo/SP Brésil), (c) en EMEA ou Asie-Pacifique à l'exclusion de la Chine continentale et de Taïwan (« APAC »), auquel cas « Microsoft » désigne Microsoft Ireland Operations Limited (One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin, Irlande 18, D18 P521), ou (d) Taïwan, auquel cas « Microsoft » signifie Microsoft Taiwan Corporation (18F, n° 68 Sec. 5, Zhongxiao E. Rd, district de Xinyi, ville de Taipei, 11065, Taïwan).

Section 17.Confidentialité. Dans la mesure où les parties ont conclu une grille de prix séparée ou un addenda dans le cadre du présent Contrat, les conditions de cette grille de prix ou de cet addenda constituent des informations confidentielles de Microsoft. Ces informations sont soumises aux obligations de confidentialité, le cas échéant, prévues dans ces documents.

Section 18.Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord des parties sur le sujet en question. Il fusionne toutes les communications antérieures et contemporaines entre les parties. Il remplace également tous les accords antérieurs entre les parties, y compris tout accord entre vous et les entités Xandr, concernant l'objet du présent Contrat. Les « **entités Xandr** » incluent Xandr Inc., AppNexus Australia Pty. Ltd, AppNexus Latin America Tecnologia em Publicidade Ltda., AppNexus Spain S.L., et AppNexus YieldEx LLC.

ANNEXE A

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES DE MICROSOFT INVEST

Section 1. Définitions.

- (a) Un « *Inventaire publicitaire* » désigne l'inventaire publicitaire, y compris l'inventaire web, l'inventaire basé sur des applications et l'inventaire vidéo.
- **(b)** Un « *Bloc d'annonces* » désigne une création publicitaire (par exemple, une bannière, une vidéo, une annonce audio ou une annonce mobile).
- (c) Les « *Transactions publicitaires* » désignent l'achat ou la vente, réelle ou tentée, d'un Inventaire publicitaire, la diffusion de Blocs d'annonces dans un Inventaire publicitaire, la gestion d'un Inventaire publicitaire et/ou la facilitation d'une transaction, ou le traitement de données liées à un Inventaire publicitaire ou à des Blocs d'annonces à des fins d'analyse, à l'aide des Services.
- (d) Les « *Conditions d'enchères/ciblage* » désignent toute information et/ou donnée communiquée aux Services par vous-même, en votre nom, ou au nom de vos Annonceurs, dans le but de réaliser des Transactions publicitaires.
- (e) Un « *Acheteur* » désigne une partie qui achète ou tente d'acheter un Inventaire publicitaire, des données ou tout autre service ou produit par l'intermédiaire d'un Service.
- (f) Les « *Impressions gérées* » désignent chaque Transaction publicitaire dans laquelle des Bloc d'annonces sont diffusés au sein de votre Inventaire publicitaire. Elles incluent également les Transactions publicitaires où le même Inventaire publicitaire est vendu et acheté via le même compte segmenté, par lequel les Services peuvent être consultés et utilisés.
- (g) Un « *Vendeur* » désigne une partie qui vend ou tente de vendre un Inventaire publicitaire ou des données par l'intermédiaire d'un Service.
- (h) Un « Service » désigne tous les services que nous fournissons à nos clients, y compris Microsoft Invest.

Section 2. Transactions publicitaires

- (a) En général. Toutes les Transactions publicitaires que nous considérons comme exécutées dans le cadre des Services sont réputées définitives et contraignantes. Vous serez en dernier ressort responsable de toutes les obligations de paiement liées à vos Transactions publicitaires. Vous ne disposerez d'aucun recours à notre encontre pour : (i) toute Transaction publicitaire qui se réalise ou ne se réalise pas en raison de Conditions d'enchères ou de ciblage incorrectes saisies par vous ou par toute autre partie impliquée dans vos Transactions publicitaires ; et (ii) toute divergence entre nos mesures de facturation, y compris le nombre d'impressions et de clics, et toute mesure alternative produite par vous ou par une tierce partie. Les mesures de facturation établies par notre société constitueront la seule base de référence pour la détermination des montants dus entre les parties contractantes au titre de l'utilisation des Services. Sous réserve de notre négligence, les gifs gris, les défauts du système et les images cassées seront considérés comme des Transactions publicitaires exécutées conformément aux présentes.
- (b) Conversion. Nous pouvons être amenés à convertir vos offres pour les intégrer dans certaines enchères (par exemple, si vous ne souhaitez payer que pour une impression visualisée, nous convertirons votre offre de coût par vue en une offre de coût par impression pour l'intégrer dans une enchère de coût par impression). Vous reconnaissez que cette conversion sera basée sur nos méthodologies qui peuvent inclure une prime pour nous dédommager du risque de conversion.
- (c) Interdictions. Vous vous engagez à ne pas divulguer, à ne pas tenter de divulguer, et à ne pas aider ou autoriser sciemment un tiers à divulguer la disponibilité de l'Inventaire publicitaire, le volume ou les données de prix obtenues par l'intermédiaire du Service, sans l'autorisation de la partie vendeuse. Cette obligation

de non-divulgation s'applique sauf dans le cas où vous fournissez un rapport à votre Annonceur concerné concernant ses Transactions publicitaires.

Section 3. Conditions de la Plateforme. Nos clients peuvent accéder à nos Services de plateforme technologique (ci-après, la « *Plateforme* ») et les utiliser afin de mener, d'optimiser, de gérer et de suivre leurs Transactions publicitaires. Nous pouvons mettre la Plateforme à votre disposition via nos interfaces utilisateur, nos API ou d'autres intégrations que nous désignons à cet effet. En ce qui concerne votre accès et votre utilisation de la Plateforme, les conditions suivantes s'appliquent :

- (a) Compte. Votre utilisation de la Plateforme est soumise à votre création et à notre approbation d'un compte de Plateforme (un « *Compte* »). En soumettant votre demande d'utilisation des Services, vous, en tant que particulier, déclarez que vous avez au moins 18 ans.
- **(b) Interdictions.** À l'exception des Impressions gérées, il est interdit de vendre un Inventaire publicitaire par l'intermédiaire de la Plateforme.

Section 4. Conditions relatives aux données de niveau journal. Nous pouvons vous fournir un accès aux flux de données relatifs aux événements spécifiques découlant de votre utilisation des Services. Cet accès inclut également les données dérivées de toute transaction associée aux Services, telles que les achats et les ventes d'Inventaire publicitaire, ainsi que la diffusion de Blocs d'annonces au sein de cet Inventaire publicitaire (« *Flux de données de niveau journal* »). Nous nous réservons le droit de cesser la fourniture de certains champs des Flux de données de niveau journal pour toute raison commerciale raisonnable. Cette cessation sera précédée d'un préavis de dix (10) jours ouvrables. Les conditions suivantes s'appliquent à l'accès et à l'utilisation des Flux de données de niveau journal :

- (a) **Divulgations.** Nous pouvons divulguer à d'autres clients le fait que vous êtes contractuellement autorisé à recevoir des Flux de données de niveau journal.
- **(b) Interdictions.** Vous vous engagez à ne pas tenter, à ne pas aider et à ne pas permettre sciemment à un tiers de :
 - (1) utiliser les Flux de données de niveau journal, ou toute partie de ceux-ci, à des fins qui interfèrent avec ou perturbent nos relations commerciales. De même, vous vous engagez à ne pas utiliser ces flux de données de manière à interférer avec ou à perturber les relations commerciales entre un Acheteur ou un Vendeur et l'un de ses clients ; ou
 - (2) déterminer, à partir des Flux de données de niveau journal, l'identité de tout Vendeur, client du Vendeur ou domaine auprès duquel vous avez acheté ou tenté d'acheter de l'Inventaire publicitaire, si cette identité n'est pas fournie dans le Flux de données de niveau journal.

Section 5. Conditions relative aux Data Marketplace. Notre Data Marketplace est un Service qui permet l'acquisition de données comportementales, contextuelles et/ou autres (ci-après, les « *Données DM* ») fournies par des tiers fournisseurs de données (ci-après individuellement, un « *Fournisseur* »). L'utilisation des Données DM est strictement limitée à des fins d'analyse, de ciblage et de création de rapports relatifs à l'achat et/ou la vente d'un Inventaire publicitaire (ci-après, le « *Data Marketplace* »). En ce qui concerne votre accès et votre utilisation du Data Marketplace, les conditions suivantes s'appliquent :

- (a) Accès. Chaque Fournisseur, ou nous-mêmes, nous réservons le droit de restreindre ou de refuser votre accès à toute Donnée DM, et ce, pour quelque raison que ce soit.
- **(b) Responsabilités.** Vous déclarez et garantissez que vous et vos Annonceurs protégerez les Données DM contre tout détournement.
- (c) Interdictions. Vous déclarez et garantissez que vous et vos Annonceurs vous engagez à ne pas : (1) utiliser les Données DM dans le cadre d'un accord de partage, ou de revendre, louer ou concéder en sous-licence les Données DM à un tiers ; (2) divulguer les Données DM, qu'elles soient agrégées ou non, à un tiers ou utiliser les Données DM à des fins de création de profils d'utilisateurs, d'inventaires, de segments ou de

catégories d'intérêt; (3) détourner, faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, reproduire, voler, modifier, endommager, traduire, améliorer ou créer des œuvres dérivées de toute Donnée MD; (4) émettre des déclarations, des garanties ou des assurances concernant les Données DM; (5) fournir des rapports à des tiers, sur une base rémunérée ou non, concernant les Données DM, y compris le volume et les prix des données, à toute autre fin que (x) générer une demande des Annonceurs pour les Données DM ou (y) fournir des rapports sur votre utilisation des Données DM pour le compte d'un Annonceur à cet Annonceur; et (6) sauf accord contraire entre les parties, utiliser directement les Données DM d'un Fournisseur par l'intermédiaire des Services autrement que via le Data Marketplace et pour les tarifs du Fournisseur.

- (d) Propriété intellectuelle. Vous reconnaissez et acceptez que chaque Fournisseur, ainsi que ses concédants de licence le cas échéant, détient et conserve l'intégralité des droits, titres et intérêts relatifs à l'ensemble de sa Propriété intellectuelle. Cette dernière inclut notamment ses Données DM. Aucun droit ne vous est accordé concernant notre Propriété intellectuelle ou celle de tout Fournisseur, sauf disposition expresse contraire stipulée dans le Contrat et les présentes Conditions.
- (e) Tiers bénéficiaires. Afin de faciliter la résolution directe des litiges entre les Fournisseurs et les Acheteurs, chaque Fournisseur dont les Données sont consultées et utilisées par l'intermédiaire du Data Marketplace est considéré comme un tiers bénéficiaire. Ce statut de tiers bénéficiaire est limité aux obligations énoncées dans la présente Section 5. Vous ne pourrez pas invoquer une défense fondée sur le manque de confidentialité contre tout Fournisseur cherchant à faire appliquer la présente Section 5(e), notamment pour l'indemnisation des réclamations de tiers en vertu du Contrat. Pour éviter ambiguïté, vous bénéficierez de droits de tiers bénéficiaires à l'encontre d'un Fournisseur uniquement dans la mesure expressément prévue dans le Contrat conclu entre ce Fournisseur et nous. Par exemple, vous ne pouvez pas faire valoir nos droits relatifs aux honoraires que le Fournisseur nous doit par l'intermédiaire de tiers bénéficiaires.

Section 6. Conditions relatives aux transactions de programmatique garanti. Microsoft peut, à sa seule discrétion, fournir un service visant à faciliter vos Transactions publicitaires, fondé sur un identifiant de transaction de programmatique garanti (ci-après, les « Services de transactions de programmatique garanti »). Concernant votre accès aux Services de transactions de programmatique garanti et votre utilisation de ceux-ci, afin d'éviter toute ambiguïté :

- (a) tout Inventaire publicitaire acheté via les Services de transactions de programmatique garanti sera réputé vendu lorsque Microsoft considérera que la transaction publicitaire en question a été exécutée ; et
- (b) Les Transactions de programmatique garanti ne constituent pas une « garantie » de Microsoft. Elles représentent des offres configurées par le Vendeur et choisies par l'Acheteur. Dans ce cadre, le Vendeur s'engage à assurer la disponibilité de l'offre. De son côté, l'Acheteur s'engage à soumettre une offre, tout ceci conformément à un ensemble de paramètres commerciaux et de ciblage convenus mutuellement.

Section 7. Conditions relatives aux Services de négociation. Durant la Période contractuelle, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de fournir des « Services de négociation ». Ces services incluront soit nos « Services de négociation et de formation », soit notre « Service complet », selon votre choix, sous réserve des conditions stipulées dans le présent Contrat. Les Services de négociation peuvent donc prendre deux formes :

- (a) Service complet. Microsoft vous assistera pour la configuration, la gestion, l'exécution et/ou l'optimisation des campagnes par l'intermédiaire de votre Poste de membre. Cette assistance sera fournie en votre nom.
- (b) Services de négociation et de formation. Microsoft fournira un service complet d'assistance ainsi qu'une formation dirigée pour vous permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour négocier pour votre propre compte (ci-après, la « Formation »). Cette Période de formation ne pourra excéder une durée de trois (3) mois à compter de la date d'intégration des présentes Conditions supplémentaires Invest au Contrat. Les Services de négociation et de formation débutent par une période d'environ un (1) mois pour

chacun des éléments suivants : (a) campagnes de négociation accompagnées de la Formation, (b) suivie d'une période d'environ un (1) mois durant laquelle vous assumez progressivement les responsabilités de négociation. Pendant cette période, notre équipe surveille vos négociateurs et vous offre des conseils, et (c) une période finale d'un (1) mois d'assistance consultative.

Microsoft, dans le cadre de la prestation des Services de négociation, requiert que vous nous remettiez des instructions écrites (ci-après, les « Instructions »). Celles-ci doivent inclure des spécifications et des paramètres détaillés pour les campagnes publicitaires, chacune étant désignée comme une « Campagne prise en charge ». Suite à notre approbation écrite, y compris par courrier électronique, de chaque ensemble d'instructions, nous nous engageons à fournir les Services de négociation relatifs aux Campagnes prises en charge. Ces services seront fournis conformément à votre demande et à vos instructions. À l'exception des dispositions relatives aux limites de dépenses globales ainsi qu'aux dates de début et de fin de la campagne mentionnées dans les instructions, nous ne serons pas tenus par les conditions stipulées dans lesdites Instructions. Cette exception inclut notamment toute référence aux Conditions générales de l'Interactive Advertising Bureau. Chaque ensemble d'Instructions que vous nous transmettez et que nous approuvons par écrit constituera une obligation contraignante pour vous de nous payer pour tout Inventaire publicitaire acheté en vertu de ces Instructions. Cette obligation inclut notamment tous les coûts engagés pour l'utilisation de données tierces fournies par un fournisseur de données pour une Campagne prise en charge. Les frais énoncés dans la ou les grilles tarifaires applicables mentionnées dans vos documents de commande sont également inclus. Nonobstant les dispositions précédentes, vous ne serez pas tenu de nous rembourser les frais et/ou coûts associés à l'Inventaire publicitaire acquis en contravention des limites de dépenses globales et/ou des dates de début et de fin de campagne spécifiées dans les Instructions applicables. Pour plus de clarté, toute demande de prolongation de la date de début ou de fin d'une campagne, de modification des limites de dépenses ou de toute autre altération des spécifications ou des paramètres de campagne énoncés dans les Instructions applicables pour une Campagne prise en charge, doit faire l'objet d'une réémission des Instructions. Cette réémission doit obtenir notre approbation écrite, y compris par courrier électronique. En outre, durant la Période de formation de trois mois, Microsoft décline toute responsabilité quant aux erreurs, omissions, modifications ou corrections découlant de décisions prises en dehors des Instructions fournies ou de la Formation proposée. Cela inclut notamment les décisions unilatérales de l'entreprise.

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à l'utilisation (a) de l'option Service complet à tout moment, sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours adressé à l'autre partie. De même, chaque partie peut mettre fin à l'utilisation (b) des Services de négociation et de formation à tout moment, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours. Toutefois, le taux ne sera pas supprimé avant la fin de la période initiale de trois (3) mois. Dans les deux cas, toutes les Instructions existantes fournies par vous et acceptées par nous avant la date de résiliation se poursuivront jusqu'à (x) la date de fin de la campagne indiquée sur ces Instructions ou (y) la fin de la Période du contrat, selon la première des deux éventualités. La fourniture des Services de négociation peut être suspendue immédiatement après notification si (i) vous ne respectez pas vos obligations relatives aux Services de négociation spécifiés ci-après ou toute autre obligation applicable stipulée dans le Contrat, ou (ii) si nous estimons raisonnablement que les Services de négociation ne peuvent plus être fournis en raison d'une modification de la législation, de la réglementation ou de la politique.

Section 8. Transparence. Dans le cadre de notre engagement continu en faveur de la transparence, nous tenons à vous informer que nous percevons également des frais auprès des Vendeurs. De plus, certains autres frais peuvent être appliqués en relation avec les coûts de la plateforme. Par exemple, nous pouvons diminuer le montant d'une enchère et garder la différence en raison de compensations liées à des écarts de comptage historiques avec les Vendeurs ou d'autres coûts de compte, y compris les frais d'accès imposés par les Vendeurs. De plus, nous pouvons divulguer le fait que vous êtes un client de Microsoft et le fait que vous utilisez la fonctionnalité du Service.

Section 9. Support technique. Nous nous engageons à fournir un support technique afin de résoudre les problèmes techniques liés à la Plateforme. Toutefois, cette assistance est conditionnée par les éléments

suivants : (i) vous devez désigner un maximum de trois (3) collaborateurs en tant que « Contacts désignés pour le support » pour soumettre ces problèmes d'assistance, et (ii) les Contacts désignés pour le support doivent soumettre ces problèmes via notre portail en ligne ou par toute autre méthode que nous aurons identifiée.

ANNEXE B TYPES DE FRAIS ET TARIFS

Les types de frais et tarifs suivants peuvent s'appliquer à votre utilisation de Microsoft Invest.

- (a) Frais de service de vente aux enchères de l'acheteur (BASC). Vos Frais de service de vente aux enchères de l'acheteur seront inclus dans le coût des supports facturés pour les achats d'Inventaire publicitaire auprès de tiers. Ces frais seront déterminés conformément aux prix établis par nos mécanismes d'enchère. Afin d'éviter toute ambiguïté, le coût des supports peut inclure : (1) tous frais ou frais de service d'enchères susceptibles de vous être facturés, ainsi qu'au curateur tiers concerné ou au Vendeur concerné ; (2) tous tarifs ou frais applicables susceptibles d'être facturés par un curateur tiers. La tarification des « Transactions PMP » s'applique aux Transactions publicitaires. Ces transactions concernent l'achat d'une impression d'un Inventaire publicitaire sur la base d'un identifiant d'offre fourni individuellement par un Vendeur spécifique. La tarification des « Transactions PG » s'applique aux impressions d'Inventaire publicitaire acquises sur la base d'un identifiant de transaction de programmatique garanti fourni par le Vendeur. Cet identifiant permet d'établir une transaction de programmatique garanti entre l'Acheteur et le Vendeur. Les frais de service d'enchères de l'acheteur peuvent être échelonnés en fonction du Coût des médias de l'acheteur découlant de vos Transactions publicitaires. Le « Coût des médias de l'acheteur », tel qu'applicable à la tarification échelonnée dans l'annexe tarifaire, désigne un montant égal au total obtenu en multipliant (i) le nombre d'impressions d'Unités publicitaires diffusées via la Plateforme par (ii) le coût du support pour ces enchères. Les frais de service d'enchères de l'acheteur à plusieurs niveaux sont considérés comme une facturation personnalisée. Cette situation peut entraîner des rapports de Service différents des factures émises par notre société. Nous nous réservons le droit de procéder à toute modification nécessaire des frais de service d'enchères de l'acheteur en ce qui concerne la tarification échelonnée, selon les modalités que nous déterminerons à notre seule discrétion. Cette modification peut inclure l'octroi d'un crédit.
- **(b)** <u>Frais de l'outil de suivi des clics et des impressions</u>. Frais de suivi des impressions et des clics pour l'Inventaire publicitaire acheté en dehors du service de la Plateforme.
- (c) Frais de service. Frais mensuels pendant lesquels vous avez accès au Service de la Plateforme.
- (d) Frais d'audit des créations. Si vous choisissez de faire auditer vos Blocs d'annonces par nos soins, vous devez payer les frais d'audit spécifiés dans l'annexe tarifaire. Si un Bloc d'annonces échoue à notre audit, subit une modification après l'audit ou n'est pas diffusé dans un délai de 30 jours suivant l'audit, ledit Bloc d'annonces doit faire l'objet d'un nouvel audit afin d'être considéré comme « audité ». Certaines sources ou certains types d'Inventaires publicitaires peuvent nécessiter un audit plus spécialisé. Si vous choisissez de soumettre un Bloc d'annonces à un ou plusieurs de ces audits spécialisés, les frais d'audit applicables décrits dans l'annexe tarifaire s'appliqueront. En outre, les frais en vigueur pour ces audits spécialisés vous seront facturés. Ces frais sont indiqués sur la Plateforme ou dans la documentation fournie par nos soins, y compris la documentation actuellement disponible sur https://learn.microsoft.com/fr-fr/xandr/. Si vous avez choisi de recevoir des notifications par e-mail concernant les « Mises à jour de la politique relative aux créations », nous vous informerons par e-mail de toute modification des frais d'audits spécialisés au plus tard au moment où ces modifications prendront effet.
- (e) Frais d'hébergement des créations. Coût pour l'acheteur pour l'hébergement d'une création vidéo.
- (f) <u>Frais de dépassement de création</u>. frais pour chaque impression diffusée dépassant le seuil de taille indiqué dans l'annexe tarifaire.
- (g) <u>Frais de transaction minimum</u>. Le cas échéant, vous serez facturé de la différence entre (a) le total des frais mensuels que vous nous devez pour les Services de vente aux enchères de l'acheteur, le Suivi des clics, le Suivi des impressions et les Impressions gérées non vidéo, et (b) les Frais de transaction minimum.
- (h) <u>Frais de données de niveau journal (LLD)</u>. Pour chaque mois, y compris les mois partiels, où vous accédez aux Flux de données de niveau journal, vous paierez les Frais de données de niveau journal. Nous nous réservons le droit de modifier ces frais avec un préavis écrit d'au moins 60 jours.

- (i) Frais du Data Marketplace. Vous nous paierez pour votre utilisation des Données DM en fonction des statistiques d'utilisation et des rapports que nous fournissons, conformément aux tarifs et méthodologies de tarification indiqués sur le Data Marketplace. Les tarifs et les méthodologies de tarification applicables aux Données DM sont susceptibles de modification périodique. En cas de modification, votre utilisation continue des Données DM sera régie par les tarifs révisés. Nous vous notifierons des modifications applicables à l'ensemble des tarifs relatifs aux Données DM. Il est à noter que les Données DM, désignées comme sujettes à un changement sans préavis, ne sont pas incluses dans cette notification. L'utilisation du Data Marketplace peut être soumise aux taxes applicables sur les ventes, l'utilisation, les recettes brutes, les accises, les biens et services, la valeur ajoutée ainsi qu'à d'autres taxes fondées sur les transactions (« Taxes basées sur les transactions »). Ces taxes sont requises ou autorisées par la législation en vigueur. Vous êtes tenu soit (a) de régler les Taxes applicables sur les transactions, telles que facturées par nos soins conformément à la législation en vigueur, soit (b) de procéder à l'auto-évaluation et au paiement des Taxes applicables sur les transactions, conformément à la législation en vigueur, dans le cas où nous ne les facturons pas. Vous êtes seul responsable du paiement de toutes les taxes que vous êtes légalement tenu de payer, lesquelles sont encourues ou découlent des transactions effectuées en vertu du présent Contrat. Microsoft ne saurait être tenue responsable à cet égard.
- (j) <u>Frais d'impressions gérées</u>. Frais de diffusion d'annonces qui s'appliquent aux Transactions publicitaires considérées comme des Impressions gérées.
- (k) <u>Frais de répartition des membres</u>. Nous mettrons à votre disposition un (1) siège de membre. Nous nous réservons le droit de vous facturer pour chaque siège de membre supplémentaire que vous sollicitez.
- (I) <u>Dépense mensuelle minimale de l'acheteur</u>. Le cas échéant, nous pourrions vous facturer un montant correspondant au produit de (i) la différence entre (a) le total des montants que vous nous devez pour le coût des supports relatifs à tous les Frais de services de vente aux enchères de l'acheteur, de Suivi des impressions et de clics au cours de ce mois et (b) la Dépense mensuelle minimale de l'Acheteur, multipliée par (ii) les Frais de service de vente aux enchères de l'acheteur les plus élevés mentionnés dans l'annexe tarifaire.
- (m) Frais de services de négociation. Le cas échéant, les offres de Service de négociation et de formation ou de Service complet feront l'objet de frais distincts. Ces frais seront calculés en pourcentage applicable du coût de support pour la période de paiement concernée. Durant chaque mois civil où vous utilisez les Services de négociation et de formation ou le Service complet, les frais applicables à ces services peuvent être imputés à l'ensemble de vos acquisitions d'Inventaire publicitaire auprès de tiers effectuées au cours de ce mois pour les campagnes convenues sous les modèles du Service de négociation. Cette disposition exclut l'Inventaire publicitaire acquis sans recourir aux Services de négociation. Le cas échéant, durant chaque mois civil où vous utilisez les Services de négociation et de formation ou les Services complets, les Frais applicables à ces services peuvent être imputés à l'ensemble de vos acquisitions d'Inventaire publicitaire auprès de tiers effectuées au cours de ce mois pour les campagnes convenues sous les modèles du Service de négociation. Cette disposition exclut l'Inventaire publicitaire acquis sans recourir aux Services de négociation.

Nous nous réservons le droit de facturer, à notre discrétion, des frais inférieurs à ceux spécifiés dans l'annexe tarifaire.